

A large, stylized orange sun with a wavy bottom edge, positioned above three stylized orange waves. The sun and waves are centered on the page.

# Stationnez malin tout l'été

**À VALRAS-PLAGE**  
DU 15 JUIN AU  
15 SEPTEMBRE 2025



**VALRAS  
PLAGE**



# PARKINGS GRATUITS

## RÉCANETTE

(Espace Guy Combes)

🚗 100 places

## RIVES D'ORB

(Prud'homie)

🚗 40 places

## JASSE NEUVE

🚗 200 places

## PONANT

🚗 137 places

## Parkings gratuits

Les visiteurs seront invités, grâce à une signalétique appropriée, à se diriger vers les parkings extérieurs. Les Parkings de la Jasse Neuve, de la Récanette et des Rives d'Orb sont desservis par une navette gratuite.

## Parkings en Zone Bleue

🚗 103 places

Les zones bleues permettent de stationner gratuitement durant 45 mn. Elles sont plus particulièrement destinées à favoriser le stationnement des véhicules des personnes souhaitant se rendre chez les commerçants.

**Les bénéficiaires d'abonnements doivent respecter les règles des zones bleues.**



# PARKINGS PAYANTS

## MAGROU

🚗 100 places

## BD JEAN MOULIN

(Front de mer)

🚗 600 places

## INDOCHINE

🚗 100 places

## CHARLES THOMAS

🚗 85 places

## PANIS

🚗 70 places

## ÉCOLE

🚗 80 places

### Tarifs

Forfait journalier ..... 1,20 € de l'heure

Forfait hebdomadaire ..... 7,00 € la journée

Forfait hebdomadaire ..... 35,00 € la semaine

## Les tarifs

La redevance de stationnement est fixée comme suit :

1H00	1,20€	4H30	5,40€
1H30	1,80€	5H00	6,00€
2H00	2,40€	5H30	6,60€
2H30	3,00€	6H00	7,20€
3H00	3,60€	6H30	7,80€
3H30	4,20€	7H00	8,40€
4H00	4,80€	8H00	40,00€

Possibilité de paiement au moyen d'horodateurs acceptant, selon les appareils, les pièces de monnaie et les cartes bancaires sans contact.

**\*De la période du 15 juin au 15 septembre 2025 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.**



## STATIONNEMENT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Toute personne titulaire de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "stationnement pour personnes handicapées", ou la tierce personne l'accompagnant, pourra utiliser à titre gratuit et sans limitation de la durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public, y compris les zones bleues.

# ABONNEMENTS

## COMMERÇANTS

### Les bénéficiaires :

- Commerçants exerçant à Valras-Plage.

### Droits :

1 véhicule par commerce.

**Tarif : 100€ la saison**

### JUSTIFICATIF À PRODUIRE

#### OBLIGATOIREMENT :

- Un extrait KBIS de moins de 3 mois.
- Le dernier avis de la contribution économique territoriale (CFE CVAE).
- Une facture d'électricité de moins de 3 mois (justification d'activité dans le local).
- Le certificat d'immatriculation du véhicule au nom du gérant de l'entreprise.

## PROFESSIONNELS DE SANTÉ

### Les bénéficiaires :

- Médecins ou infirmiers établis à Valras-Plage.

### Droits :

1 véhicule par professionnel ouvrant droit au stationnement sur toute la commune, hors parkings abonnés.

**Tarif : 30€ la saison**

### JUSTIFICATIF À PRODUIRE

#### OBLIGATOIREMENT :

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule.

#### Justificatifs professionnel :

- Copie de la carte professionnelle de santé.
- Ordonnance barrée ou attestation d'assurance du cabinet.

## AIDES À DOMICILE

### Les bénéficiaires :

- Salariés des associations d'aide à domicile exerçant à Valras-Plage.

**Tarif : 30€ la saison**

### JUSTIFICATIF À PRODUIRE

#### OBLIGATOIREMENT :

- La carte grise du véhicule (au nom de l'entreprise ou de l'association).
- L'agrément préfectoral en cours de validité de l'association ou de l'entreprise précisant

le code activité (APE 8810A) et l'adresse où s'exerce l'activité.

- Une carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire.

## RÉSIDENTS

### Les bénéficiaires :

- Habitants de Valras-Plage,
- Propriétaires-occupants d'une résidence secondaire.

### Combien d'abonnements par foyer ?

2 par foyer fiscal ouvrant droit au stationnement gratuit sur toute la commune hors parkings abonnés.

**Tarif : 30 € la saison par véhicule**

### JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

#### OBLIGATOIREMENT :

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule.

Justificatif de domicile au choix :

- Facture de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité ou téléphone).
- Quittance de loyer tamponnée ou titre de propriété avis d'imposition ou certificat de non imposition.
- Attestation ou facture d'assurance du logement.
- Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement.

## OÙ, QUAND ET COMMENT S'ABONNER ?

- **À partir du 15 mars 2025**
- **Au poste de police municipale**, 35 boulevard Jean Dauga, avec les justificatifs et par chèque, CB ou espèces, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Ainsi que le mercredi de 8h30 à 12h00.
- **Sur la plateforme internet PrestoPark.com** en créant un compte utilisateur.
- **Via le QRCode ci-contre.**



# ABONNEMENTS SAISONNIERS DES PARKINGS FERMÉS

## Parking des Écoles du 07/07 au 29/08

Période	Nbre jours	Forfait
1 semaine	7 jours	50€
2 semaines	14 jours	95€
3 semaines	21 jours	135€
4 semaines	28 jours	175€
5 semaines	35 jours	210€
6 semaines	42 jours	245€
7 semaines	49 jours	280€

### Type d'abonnement

Abonnements vacances scolaires d'été

### Nombre de places

 37 places

### Accès

Portail avec digicode

## Parking Marie Thérèse

La priorité sera donnée aux riverains et aux Hôtels.

Pour la période du 15 juin au 15 septembre :

→ le forfait hebdomadaire est de 40,00€

→ le forfait mensuel est de 110,00€

### Nombre de places

 43 places

### Accès

Barrière + badge magnétique

### Caution

Une caution de 50€ vous sera demandée

## Parking Avenue Gambetta

Pour la période du 15 juin au 15 septembre :

→ le forfait hebdomadaire est de 40,00€

→ le forfait mensuel est de 110,00€

### Type d'abonnement

Abonnement au parking pour les véhicules des professionnels, dans la limite d'un véhicule par établissement et à 50 € la caution pour le badge d'accès.

### Nombre de places

 13 places

# LA NAVETTE GRATUITE

Elle assure la liaison gratuite entre le parking de la Jasse Neuve, le centre ville et le square Jean Magrou <sup>24</sup>.  
Après 19h00, le square Jean Magrou n'est plus desservi et le terminus se fait avenue Cauquill.

## En juin

- Les 21, 22, 29 juin de 11h00 à 23h00.
- Les 27 et 28 juin de 11h00 à minuit.

## En juillet et août

- Tous les lundis et vendredis de 9h00 à 23h30.
- Tous les mardis, mercredis, jeudis, samedis et dimanches de 11h00 à 23h00.

Les horaires sont étendus les 23 et 30 juillet, les 6, 9 et 20 août de 11h00 à minuit.

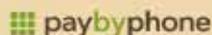
## En septembre

- Uniquement les 6, 7, 13, 14, 19, 20 et 21 septembre de 11h00 à 21h00.



## PAYEZ ET PROLONGEZ FACILEMENT AVEC L'APPLI PAY BY PHONE

Plus besoin de chercher l'horodateur et de garder vos reçus. L'application permet de gérer votre stationnement à distance et vous envoie des alertes avant la fin.



# ZONE PAYANTE DU CŒUR DE VILLE

**Le stationnement est payant tous les jours du 15 juin au 15 septembre inclus, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00**

- 1 Rue du Dr Blanchon
- 2 Rue Vincent Scotto
- 3 Boulevard Jean Dauga (jusqu'au boulevard du Commandant l'Herminier)
- 4 Rue de Verdun
- 5 Rue Paul Valéry
- 6 Rue des Frères Valessie
- 7 Parking Panis
- 8 Rue Lieutenant Panis
- 9 Parking Charles Thomas
- 10 Boulevard Gambetta
- 11 Parking des écoles
- 12 Place Rigal
- 13 Rue du lieutenant Grau
- 14 Rue Malbosc
- 15 Boulevard Jean Moulin (Front de Mer)
- 16 Boulevard de la République
- 17 Avenue du Casino
- 18 Parking de la rue du Château d'Eau
- 19 Boulevard Saint Saëns
- 20 Rue Chateaubriand
- 21 Rue Calixte Samson
- 22 Rue Alfred de Musset
- 23 Boulevard Michelet (entre l'avenue du Casino et le boulevard J. Moulin)
- 24 Square Magrou
- 25 Rue Pasteur
- 26 Rue Jean Jaurès
- 27 Rue Frédéric Mistral
- 28 Rue Gabriel Fauré
- 29 Rue Roger Salengro
- 30 Boulevard du 11 Novembre
- 31 Rue Victor Hugo
- 32 Rue du 12 Avril
- 33 Rue des Mûriers
- 34 Rue Jules Cadenat
- 35 Rue Georges Clémenceau
- 36 Place Roosevelt
- 37 Impasse Raymond Poincaré
- 38 Rue Maréchal Foch
- 39 Boulevard Pierre Giraud
- 40 Allée des Anciens d'Indochine
- 41 Rue Eugène Cabrol
- 42 Rue Laffère
- 43 Rue Peret Batut
- 44 Rue de la Soulane
- 45 Rue du Château d'eau
- 46 Rue d'Alsace
- 47 Impasse Abbé Chayrigues
- 48 Impasse Henri Laugé

# Stationnez malin tout l'été



## INFOS PRATIQUES

Poste de Police Municipale  
Boulevard Jean Dauga  
34350 VALRAS-PLAGE  
Tél. : 04 67 32 60 08  
stationnement@ville-valrasplage.fr  
www.ville-valrasplage.fr



VALRAS  
PLAGE